



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	06.12.2021
Titre du projet du marché	Nyon - Marens, assainissement énergétique : mandats Equipe pluridisciplinaire, architecte et Ing. CVSE selon SIA 144
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	229933
N° de la publication SIMAP	1230889
Date de publication SIMAP	29.11.2021
Adjudicateur	Municipalité de Nyon, Place du Château 3, 1260 Nyon
Organisateur	Ville de Nyon, Service d'architecture, Place du Château 10, 1260 Nyon
Inscription	Aucune
Visite	le 08.12.2021 à 14h00 ou le 22.12.2021 à 14h00. Visite obligatoire.
Questions	14.12.2021 sur simap. réponse le 22.12.2021 via simap.
Rendu documents	23.02.2022 à 16h00. Le cachet postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Equipe de mandataires composée d'un architecte, d'un ingénieur en physique du bâtiment et d'ingénieurs spécialisés CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Électricité). Le rôle de pilote sera assuré par l'architecte et la fonction transversale de coordinateur technique par l'ingénieur CV. Chaque mandat fera l'objet d'un contrat distinct.
Description détaillée des prestations / du projet	Les prestations concernent les phases 31 à 53 selon SIA 102 et 108, soit 100% des prestations. Le cout total des travaux est évalué (+/- 30%) à CHF 11'800'000.- HT pour les CFC 1 à 5. Développer une stratégie d'assainissement globale dans le but de réduire de façon significative la consommation énergétique des bâtiments hérités des années 1970 et 1980 : l'Aula actuellement nommée Le Théâtre, les salles de gymnastique et le restaurant scolaire.
Communauté de mandataires	Pas d'indication sur les groupements.
Sous-traitance	Admise sous condition.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • M. Claude Uldry, Municipal, Service d'architecture • M. Claudio Di Lello, Architecte HES, Chef du Service d'architecture • M. Gérard Produit, Directeur, Etablissement secondaire Nyon-Marens • M. Alexandre Blanc, Architecte EPFL, Bakker & Blanc architectes • M. Nicolas Gaspoz, Ingénieur Energie EPFL, Sesames Infra <p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne Catherine Crisinel, Cheffe de service suppléante, Service de la cohésion sociale • Mme Jacqueline Pittet, Architecte EPFL, Tardin Pittet architectes • M. Thierry Bruttin, Architecte EPFL, Chef de projet Service d'architecture • M. Guy Wagner, Ingénieur Energie, resp. secteur énergie, Service d'architecture
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les architectes et les ingénieurs en physique du bâtiment : preuve d'un diplôme ou de l'inscription sur un registre professionnel. • Pour les ingénieurs spécialisés CVSE : remplir les conditions ci-dessus ou fournir une copie de l'extrait du registre du

- commerce.
- Attestation sur l'honneur (P1)

Critères d'aptitude	Les conditions de participation valent comme critères d'aptitude.
Critères d'adjudication / de sélection	C1: Compréhension de la problématique 30% (R14) C2: Références 40% (Q6) C3: Organisation pour exécuter le mandat 10% (R8, R9) C4 : Qualité économique globale de l'offre 20% (R6) (10% prix + 10% heures) Barème des notes de 0 à 5. Notation du prix selon la méthode T2 du Guide romand. Notation du temps consacré selon méthode T4 du Guide romand.
Indemnités / prix :	-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 23 ainsi que le RLMPPVD art. 15.• La description du projet et des enjeux détaillée.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• La pondération, la méthode de notation du prix ainsi que la méthode à deux enveloppes permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects. Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	Les critères d'aptitude ne sont pas clairement énoncés en tant que tels conformément au règlement SIA 144 art. 23 ainsi qu'au RLMPPVD art. 15.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au «Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013 et qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

